

Informations concernant l'évaluation en milieu de travail (EMiT)

Que sont les Mini-CEX et les DOPS ?

Le Mini-Clinical Evaluation Exercise (Mini-CEX), la Direct Observation of Procedural Skills (DOPS) et désormais aussi les Entrustable Professional Activities (EPA) [cf. art. 41, al. 1, let g, RFP] sont des outils internationalement reconnus pour l'évaluation en milieu de travail (EMiT) et utilisés pour encourager les médecins en formation de manière ciblée. Ils permettent d'observer de manière structurée les compétences médicales pratiques dans le quotidien clinique et de les évaluer grâce à une auto-évaluation et à un feed-back de la formatrice ou du formateur. Ils doivent aider la personne en formation à faire le point sur ses progrès et ne sont en aucun cas un examen. Les objectifs de formation sont fixés en fonction du feed-back de la formatrice ou du formateur.

Alors que le Mini-CEX se concentre sur la communication avec les patients ou leurs proches et sur les examens cliniques, la DOPS est axée sur les aptitudes manuelles et les interventions.

Effectués de manière répétée, les Mini-CEX et les DOPS forment une bonne base de discussion pour les entretiens annuels et d'évaluation.

Comment se déroulent les Mini-CEX et les DOPS ?

La personne en formation et sa formatrice / son formateur conviennent d'une situation quotidienne à évaluer dans le cadre d'un Mini-CEX ou d'une DOPS. La formatrice ou le formateur observe la personne en formation pendant une brève période définie et note ce qui a été bien fait et ce qui peut être amélioré. La personne en formation évalue elle aussi son propre travail et les deux échangent ensuite leurs impressions. Enfin, des objectifs de formation sont définis en fonction du feed-back de la formatrice ou du formateur. En règle générale, un Mini-CEX ou une DOPS ne dure pas plus de 30 minutes.

Directives de l'ISFM

Les observations sont transcrites sur des grilles d'évaluation standardisées. Ces grilles d'évaluation, développées par les sociétés de discipline médicale selon des critères définis, sont validées par l'ISFM.

L'évaluation en milieu de travail (EMiT) fait partie intégrante de la Réglementation pour la formation postgraduée et des programmes de formation postgraduée (chiffre 5).

Les sociétés de discipline sont libres de définir les thèmes spécifiques à leur discipline / les situations cliniques à évaluer dans le cadre de Mini-CEX et de DOPS.

Au moins 4 EMiT doivent être effectuées par année et par médecin en formation (cf. art. 41, al. 1, let g, RFP). Le nombre de Mini-CEX et de DOPS est laissé à l'appréciation de la société de discipline ou de la clinique en fonction des besoins des médecins en formation.

L'ISFM tient à rappeler que les Mini-CEX et les DOPS ne doivent en aucun cas avoir valeur d'examen et qu'ils visent uniquement à permettre aux médecins en formation de faire le point sur leurs compétences pratiques et à fixer les prochains objectifs de formation. La grille d'évaluation reste en leur possession. La formatrice ou le formateur est libre d'en faire une copie pour des entretiens d'évaluation ultérieurs.

Où télécharger les grilles d'évaluation ?

Les grilles d'évaluation validées sont publiées sur le site de l'ISFM (Page d'accueil > ISFM > Formation postgraduée > [Titres de spécialiste et formations approfondies \(formation postgraduée\)](#) > [discipline souhaitée])

L'ISFM met par ailleurs à disposition une [vidéo d'instruction](#) et une [foire aux questions \(FAQ\)](#).

Coordonnées de l'ISFM

Pour de plus amples informations :

Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM)

Case postale

3000 Berne 16

Courriel info@siwf.ch